



THEME 3 : histoire et mémoires

Axe 2: histoire, mémoire et justice



II / La justice à l'échelle internationale : le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

=>Fil directeur du jalon : comment le travail du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a-t-il contribué à l'élaboration de la mémoire du conflit en ex-Yougoslavie ?



Photos de victimes tuées lors de la guerre de Bosnie dans le grand parc de Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine, le 31 mai 2019.

A / Contextualisation : l'implosion de la Yougoslavie.

Les origines: L'éclatement de la Yougoslavie

->Yougoslavie = fédération de 6 républiques : Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Monténégro, Serbie et Slovénie + 2 régions autonomes en Serbie (Kosovo et Voïvodine)

->De 1945 à 1980 : une dictature socialiste dirigée par Tito. Le pouvoir central est exercé par les Serbes.

->Années 1980: chute du communisme + nationalismes =>crise: en juin 1991, Slovénie et Croatie proclament leur indépendance, puis Bosnie en octobre.

->Les Républiques devenues indépendantes sont multinationales. Les peuples se distinguent par leur culture (Serbes orthodoxes, Croates catholiques, Bosniaques musulmans) =>d'importantes tensions communautaires internes.

->Le gouvernement serbe, dirigé par S. Milosevic, veut constituer une « grande Serbie » =>regrouper les Serbes des autres républiques autour de ceux de Serbie. Idem pour le gouvernement croate qui convoite les Croates de Bosnie

Le déroulement des crimes de masse

->Les Serbes de Bosnie, dirigés par **Karadzic**, réclament leur rattachement à une « grande Serbie » (idem pour les Croates).

->Une **purification ethnique** a lieu en Bosnie jusqu'en 1995. Croates et Serbes chassent les autres nationalités, surtout musulmans bosniaques, des zones qu'ils convoitent.

->Cela dégénère en **génocide**: en 1995, massacre de **Srebrenica**: plus de 8.000 musulmans exécutés par l'armée serbe de Bosnie, commandée par **Mladić**.

->La présence des casques bleus ne change rien. Il faut l'intervention des E-U pour mettre un terme au conflit (accords de Dayton et traité de l'Élysée en 1995)

->Bilan: 100 000 tués, 2 millions de déplacés.

B / Les objectifs, déroulement et bilan du TPIY.

→ Toutefois l'ONU crée un **tribunal spécial** : le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (**TPIY**) en mai **1993** : installé à La Haye (Pays- Bas)



- >Créé dès mai 1993 par le Conseil de sécurité de l'ONU afin de juger les auteurs de crimes de guerre : 1^{ère} fois depuis 1945.
- >Instauré à la demande du gouvernement de Bosnie, à la suite du rapport d'une commission d'experts qui fait état de « violations massives et systématiques des droits de l'homme en Bosnie ».

Un exemple : le procès de Praljak

Activité 2: exposé



B / Les objectifs, déroulement et bilan du TPIY.

Activité 3 : travail sur un dossier documentaire

Documents :

- . Doc 1 : infographie : à quoi a servi les TPIY ?*
- . Doc 2 : portraits d'accusés – condamnés.*
- . Doc 3 : le TPIY, l'heure du bilan.*
- . Doc 4 : un autre regard sur le bilan du TPIY.*

Q 1 : quels sont les objectifs du TPIY ?

Q 2 : quelles sont ses modalités de fonctionnement ?

Q 3 : quelles sont ses difficultés ?

Q 4 : quel a été malgré son apport en termes de justice, d'histoire et de mémoire ?

1. Les objectifs.

Q 1 : quels sont les objectifs du TPIY ?

->Rendre justice aux victimes / Condamner les bourreaux

->Faire progresser le droit international (1^{er} TP spécial, antérieur à la CPI)

->Créer les conditions d'une réconciliation entre les peuples de l'ex-Yougoslavie (aider au vivre-ensemble dans des Etats nouveaux et multiethniques, éviter de nouveaux crimes)

2. Le fonctionnement.

Q 2 : quelles sont ses modalités de fonctionnement ?

->Habilité à poursuivre toute personne accusée de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre...

->Des débuts difficiles : la guerre continue jusqu'en 1995 =>le TPIY ne peut ni juger ni empêcher les crimes

->Les premiers procès ne s'ouvrent qu'en 1996. **L'activité du TPIY s'accélère à partir des années 2000 pour se terminer en 2017**

->161 personnes inculpées

->4650 témoins / 10.000 jours de procès=> un travail d'enquêtes sur le terrain qui a permis de recueillir beaucoup de documents pour l'histoire

Q 3 : quelles sont ses difficultés ?

->37 procédures abandonnées, 13 personnes transférées, 19 acquittées =>seulement 90 condamnés (70% de Serbes, 20% de Croates).

->Procédure très lente: **S. Milosevic**, le président de la Serbie est mort en 2006 avant la fin de son procès.

Mais **S. Karadzic**, président de la République Serbe de Bosnie, et **R. Mladic**, général de l'armée serbe, ont été condamnés.

Q 3 (suite) : ses difficultés ?

La contribution du TPIY à la réconciliation est un échec:

->Le travail d'établissement des faits a été complexe en temps de guerre et le TPIY a manqué de contact avec les populations locales pour expliquer sa démarche

->Beaucoup le trouvent partial et au service de buts politiques. Ainsi, les Serbes se perçoivent comme les victimes de la justice internationale

=>Le TPIY a échoué dans sa mission d'établissement d'une mémoire unifiée du conflit. Il ne stoppe pas les discours négationnistes, sur le génocide des musulmans de Srebrenica par ex. Les mémoires ne sont pas apaisées

Q 4 : quel a été malgré son apport en termes d'histoire et de mémoire ?

FRANCE 24 Français
@France24_fr

Dans la galerie Eugster de #Belgrade, en #Serbie 🇷🇸, 400 pages du journal du criminel de guerre #RatkoMladic sont exposées.

Le procès du chef de guerre, surnommé le "boucher des Balkans", s'ouvre ce mardi

160
SERBIE ces are better
Le carnet du criminel de guerre
Ratko Mladic exposé dans une galerie

- The Muslim force organised into battalions and detachments
- There is information that tomorrow, 15:00 we can expect a strong offensive...

4:12 PM · Aug 25, 2020



Potocari (Bosnie), le 22 novembre 2011 : la joie des parents des victimes du massacre de Srebrenica, à l'énoncé du verdict dans le procès Mladic.

Progrès en matière de justice

- >TPIY = une étape essentielle dans la mise en place de la CPI, 1^{ère} juridiction universelle et permanente décidée en 1998 et ouverte en 2002
- >4 types de crimes : le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre et le crime d'agression.
- >18 juges élus par l'Assemblée des 122 États qui ont ratifié. La CPI est un organe juridique de l'ONU.

Limites

- >L'accusé doit avoir la nationalité d'un État membre ou le crime doit être commis sur le territoire d'un État membre
- >N'intervient que lorsque les justices nationales sont défailtantes.
- >13 enquêtes (RDC en 2004, Mali en 2013, Afghanistan en 2020): la CPI ne juge que les pauvres !

L'importance prise par cette justice internationale s'explique par 2 enjeux

Historiques

->Rendre compréhensibles des événements inacceptables grâce à des **enquêtes** qui déterminent les responsabilités, mettent en évidence les rouages...

->Ecrire cette histoire tragique. Grâce aux procès, l'historien peut obtenir des informations sur les faits et sur l'escalade du processus de violence (lecture des **témoignages**, croisement des informations issues des enquêtes)

Mémoriaux

->Redonner une légitimité et une dignité aux victimes, reconnaître leurs souffrances.

->Identifier des corps.

->Permettre à la mémoire des différents groupes de s'apaiser, avec le temps.